



République du Bénin
UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)
Excelsior Semper Excelsior



Cabinet du Doyen

~~ARRETE DECANAL N° 79~~ 14/UAC/FLASH/D/VD/SGE PORTANT CREATION,
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU LABORATOIRE D'ANALYSE ET DE
RECHERCHE RELIGION, ESPACES ET DEVELOPPEMENT (LARRED) A LA
FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES (FLASH) DE
L'UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

Le Doyen de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines;

Vu la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin;

Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;

Vu le décret n°2013-319 du 11 août 2013, portant Composition du Gouvernement;

Vu le décret n°2012-540 du 17 décembre 2012, portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MERS);

Vu le décret n°2006-107 du 16 mars 2006, portant création et organisation des deux (2) Universités en République du Bénin et le décret n°2011-742 du 15 novembre 2011 qui la notifié;

Vu le décret n°70-217/CP/MEN du 21 août 1970, portant création et organisation de l'Université et des Enseignements Supérieurs au Dahomey et des décrets n°73-338 du 24 octobre 1973 et n°2001-365 du 18 septembre 2001 qui l'ont notifié;

Vu le décret n°2011-796 du 28 décembre 2011, portant nomination du Recteur et des Vice-recteurs de l'Université d'Abomey-Calavi;

Vu le décret n°2013-72 du 19 février 2013, portant nomination des Doyens, Directeurs, Vice-Doyens et Directeurs-Adjoints des Facultés classiques et des Ecoles et Instituts de l'Université d'Abomey-Calavi ;

Vu l'Arrêté n°2009-091/MERS/CAB/DC/SGM/R-UAC/SP-C du 15 avril 2009, portant organisation, attribution et fonctionnement de l'Université d'Abomey-Calavi;

Vu l'Arrêté Rectoral n°080-10/UAC/SG/VR-AAIP/SEOU du 31 décembre 2010, portant Règlement Pédagogique de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH);



Vu l'Arrêté rectoral n°077-01/UNB/SG/VR-CAA/SEOU du 07 février 2001, portant création de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire à la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey-Calavi;

Vu (Arrêté portant création des formations doctorales en Sociologie-Anthropologie)
Vu le compte rendu du conseil des professeurs du Département de Sociologie-Anthropologie en date du 15 septembre 2013;

Vu les nécessités;

Sur proposition du Dr Dodji H. AMOUZOUVI, Maître de Conférences,

ARRETE:

CHAPITRE 1^{ER} : Création, Nature, Objet et Siège

Article 1^{er} : Il est créé au Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), un laboratoire de recherches et d'études dénommé : **Laboratoire d'Analyse et de Recherche Religion, Espaces et Développement (LARRED)**.

Article 2 : Le LARRED est une unité de recherches et d'études sur la sociologie en Afrique et ailleurs, dans les domaines de la religion des espaces et du développement; à ce titre ils intéressent :

- Questions actuelles de développement;
- Religion et développement;
- Religion et espaces ;
- Espaces et développement ;
- Religion, espaces et développement ;

Article 3 : Le champ d'action du LARRED peut s'étendre à d'autres domaines en cas de besoin de diverses spécialités à la FLASH ou provenant d'autres établissements de spécialités proches.

Article 4 : Le LARRED a pour objectifs:

- De mener des recherches fondamentales et appliquées ainsi que des recherches actions en sociologie générale, en sociologie religieuse et sociologie urbaine ;
- de former des ressources humaines de qualité en sociologie-anthropologie ;
- de participer à l'animation de la vie scientifique à l'Université;



- de valoriser les produits scientifiques (thèses, mémoires, ouvrages et articles) en renforçant leur qualité et assurant leur large diffusion;
- de promouvoir les résultats des recherches scientifiques par l'organisation des manifestations scientifiques (ateliers, colloques, séminaires, tables rondes et conférences);
- d'assurer l'encadrement technique des étudiants de Master et de Doctorat;
de travailler au renforcement/renouvellement des curricula;
- de contribuer au développement de la démarche assurance-qualité en pédagogie universitaire ;
- de mener des réflexions régulières sur les méthodes et techniques d'enseignement et d'évaluation des UE;
- d'assurer l'encadrement technique des assistants et chargés des Travaux Dirigés :
- d'assurer une relève de qualité en sociologie-anthropologie;
- de fournir des prestations en matière d'expertise pour le développement;
- de contribuer à l'émergence de la synergie ville-Université;
- d'assurer une interface régulière entre les acteurs de la science et les autres acteurs (Politiques, économiques, société civile etc...);
- de mettre à la disposition des décideurs politiques et autres acteurs du développement, de l'expertise en sciences sociales pour le développement ;
- contribuer par ses activités au développement d'une culture de paix pour un meilleur dialogue religieux et une cohésion entre espaces sociaux.

Article 5 : Le laboratoire ci-dessus dénommé a pour objet de développer la recherche et les compétences professionnalisantes requises

Article 6 : l'adhésion au laboratoire est acquise après étude d'un dossier comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae adressé au Directeur scientifique du laboratoire. Les enseignants-chercheurs et les doctorants de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH) sont membres du laboratoire après avoir accompli les formalités d'adhésion et y sont liés par leurs activités de recherche.

Article 7 : Le laboratoire peut accueillir et former des chercheurs stagiaires venants d'autres universités nationales et étrangères.



Article 8 : Le siège du laboratoire est fixé sur le Campus universitaire d'Abomey-Calavi. Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire national du Bénin, sur décision de ses utilisateurs et après avis du Doyen de la Faculté ou pour nécessité de service.

CHAPITRE 2 : Fonctionnement Structure et Ressources

Article 9 : Le fonctionnement du LARRED est conforme à celui de toute structure de recherche et de formation scientifique de l'Université d'Abomey-Calavi.

Article 10 : Le LARRED recrute son personnel parmi les enseignants et les jeunes chercheurs doctorants de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH). Le LARRED peut accueillir et former des chercheurs venant d'autres universités.

Article 11: Le responsable du LARRED doit être un Enseignant au moins le grade de Maître de Conférences au Département de Sociologie-Anthropologie de la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC). Il est nommé par le Doyen de la Faculté, pour un mandat de 3 ans renouvelable.

Article 12 : Les ressources nécessaires au fonctionnement du laboratoire proviennent, d'une part des subventions de l'Etat et de l'Université et, d'autre part des dons, legs et recettes sur prestation diverse. Elles sont domiciliées sur le compte du laboratoire et gérées par le service de comptabilité de la FLASH.

Article 13 : Le laboratoire dispose d'un compte bancaire sur lequel les opérations s'effectuent sous la double signature du Doyen et de l'Agent Comptable de l'Université.

CHAPITRE 3 : Dispositions diverses

Article 14 : Le laboratoire peut être affilié à toute structure dont les activités visent les mêmes objectifs.

Article 15 : Le responsable du LARRED est nommé par Arrêté Décanal sur proposition des membres du laboratoire.

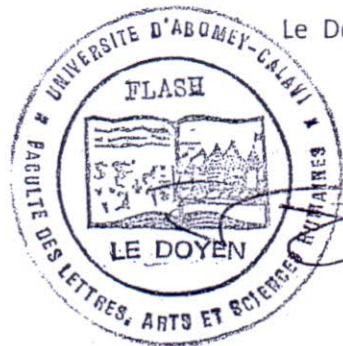


Article 16 Le Vice-Doyen, la Secrétaire Générale et le Comptable de la FLASH sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature.

Fait à Abomey-Calavi, le 23/01/2014

Ampliations

- MECESRS (ATCR) -----02
- C/Rectorat (ATCR) -----02
- SG----- 02
- VR-AARU (SEOU; SS ; CS)-----02
- VR-CIREIP-----02
- Agent Comptable-----02
- D/FLASH-----02
- Ets Form /UAC-----27
- Chrono-----02
- Archives-----02



Le Doyen,

Professeur Flavien GBETO



Pour Photocopie Certifiée
Conforme aux Registres

(à l'original)
ZAGNANADO, LE. 05/04/2014

POUR LE MAIRE ET PAR
DELEGATION
Le Secrétaire Général
« DELEGATAIRE »
Alain H. HOUNGOU